

N/REF : 29/01/2025 11H49 C:000053 I:80196
V/REF : AC/C11348
V/Email reçu le Mercredi 29/01/2025 a 11H49

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. QBR
IMMEUBLE : QUIBERON - QBR
10 ALLEE DE QUIBERON
.
35000 RENNES

Rennes, le 14 Février 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004
LOCALISATION : ALLEE 10 QUIBERON - MR MASSKOUR 07 58 94 47 82
MOTIF : FUITE SUR BALLON D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 03/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONSTAT : GOUTTE A GOUTTE SUR GROUPE DE SÉCURITÉ
REMARQUE : IL EST NORMAL QU'IL Y AIT UN GOUTTE A GOUTTE SOUS LE GROUPE
DE SÉCURITÉ
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 03/02/25 a 16H29 Mme AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,50	MOE001-H(s)	Plombier hors BPU le 03/02	1	50,00		75,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.	Aig.Tvx hs BPU	1	20,00		20,00
TOTAL H.T.						95,00
T.V.A. a 10,00%						9,50
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>104,50</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.